

Les produits alimentaires dans le commerce extérieur de la Tunisie ⁽¹⁾

Toutes les doctrines économiques, toutes les théories visant à expliquer l'évolution des faits matériels risquent de trahir l'objet de leur mission si elles ne s'appuient — à tout instant — sur une observation rigoureuse et actuelle de l'essence même de leur discipline : l'aménagement matériel de la vie de l'homme et de son prochain.

Parmi les facteurs qui déterminent les conditions d'existence des individus et des collectivités, il n'en est pas de plus naturellement évident que l'alimentation. Aussi les rouages de l'activité économique, intervenant directement ou indirectement sur la production, la circulation et les échanges de denrées alimentaires apparaissent-ils en définitive — malgré leur aspect élémentaire et leur morphologie peu solennelle — comme singulièrement importants. Et leur étude, est-il besoin de le souligner, ne relève aucunement de la recherche gratuite ; elle s'avère, bien au contraire, particulièrement réaliste et nécessaire, notamment dans des territoires où la tendance démographique pose le problème de la subsistance dans des termes sans cesse renouvelés.

La Tunisie est certes une région agricole, mais son climat et son sol ne la prédisposent pas à la gamme complète des produits que nécessite l'alimentation humaine moderne. Obligation lui est faite d'importer des denrées qui lui permettent de compléter ses ressources, soit quantitativement, soit qualitativement.

Dans cet approvisionnement, on doit distinguer trois catégories de marchandises :

1° les denrées déjà produites par le sol tunisien, mais dont la quantité disponible — variable suivant les années ou les saisons — peut s'avérer insuffisante (citons, par exemple, les céréales, les pommes de terre, les fruits frais, etc...);

2° les denrées absolument absentes de Tunisie et qui doivent être achetées dans leur totalité à l'étranger : sucre, café, thé et certains fruits coloniaux ;

3° les denrées de grande qualité ou de luxe destinées à des couches plus ou moins réduites de population : laits concentrés, fromages, vins fins et alcools, conserves, etc...

Seules, la première et la troisième catégories peuvent conduire à déterminer les points d'application possibles d'une politique agricole, qui permettraient en particulier d'améliorer la balance commerciale. Il s'agirait, en fait, d'intensifier les cultures existantes ou d'améliorer la qualité des produits, soit au stade de l'exploitation agricole, soit au stade du traitement ou de la transformation.

La deuxième catégorie revêt un caractère quasi inéluctable, et les quantités correspondantes suivent, pas à pas, l'évolution démographique et la tendance à l'amélioration des niveaux de vie.

Place des produits alimentaires dans le commerce extérieur

Nous avons déjà pu montrer dans diverses notes qu'en dehors de périodes exceptionnelles (crises ou guerre), l'industrie extractive dirige vers les quais d'embarquement des quantités de minerais relativement stables, ou, tout au moins, dépendant seulement de la conjoncture du marché mondial correspondant (concurrence, niveau des cours, etc...). Il n'en est pas de même pour les produits agricoles dont les contingents susceptibles d'être exportés sont, avant tout, les excédents que la production locale laisse une fois les besoins intérieurs satisfaits. L'inégalité des récoltes dans le temps fait que ces excédents occupent une place relative très variable dans le commerce tunisien. C'est ainsi que de 1949 à 1953 le pourcentage (en valeur) des produits de consommation pour l'alimentation humaine par rapport au total des exportations a pu varier de 38 à 67 % (Tableau I).

(1) N D L R. — Extrait du Bulletin économique et social de la Tunisie, n° 90, juillet 1954.

TABLEAU I
Commerce extérieur de la Tunisie
(valeurs en milliers de francs)

Année	Ensemble	Dont : produits de consommation pour l'alimentation humaine				% des produits de consommation pour l'alimentation humaine par rapport au total
		France	Union Française	Etranger	Total	
1949			Importations			
1950	42.368	—	—	—	7.833	18 %
1951	51.533	—	—	—	8.205	16 %
1952	63.819	63.341	1.746	5.167	13.254	21 %
1953	64.879	4.758	1.430	5.531	11.719	18 %
	60.121	6.260	1.010	3.554	10.824	18 %
1949			Exportations			
1950	27.396	—	—	—	15.074	55 %
1951	39.826	—	—	—	26.708	67 %
1952	37.536	9.671	922	3.540	14.133	38 %
1953	40.060	12.404	762	4.485	17.651	44 %
	38.840	16.889	2.191	1.300	20.380	53 %

Par contre, en ce qui concerne les importations des produits alimentaires, on enregistre une certaine stabilité de leur part relative par rapport au volume global des achats tunisiens, 18 % en moyenne.

Dans les tableaux que nous joignons à cette note, l'expression « produits de consommation pour l'alimentation humaine » couvre la rubrique correspondante de la nomenclature utilisée par le Service des Douanes et, partant, par le Service Tunisien des Statistiques dans le dépeillement qu'il assure à partir des déclarations douanières.

On sait les difficultés que peut rencontrer une telle classification pour des produits dont une partie est destinée à l'alimentation humaine et l'autre aux usages industriels ou à la consommation animale. Aussi bien nous n'entrons pas dans ces réserves méthodologiques autrement que pour signaler nos sources. Une mention nous paraît cependant absolument indispensable : tous les chiffres utilisés concernent le commerce spécial ; c'est-à-dire :

— à l'importation : les marchandises livrées à la consommation (ou admises sous le régime de l'admission temporaire et provenant de France, de l'Etranger ou des Pays d'Outre-Mer de l'Union Française, soit directement, soit après transbordement ou séjour en entrepôt) ;

— à l'exportation : les marchandises tunisiennes (ou « nationalisées », exportées vers la France, l'Etranger ou les Pays d'Outre-Mer de l'Union Française).

Bilan commercial de l'alimentation

Il nous paraît intéressant d'examiner dans quelles conditions un pays agricole comme la Tunisie couvre

l'importation des produits alimentaires destinés à sa population par la vente de ses propres denrées (tableau II).

D'une manière générale, on constate que les exportations dépassent les importations avec, cependant, la réserve traditionnelle de la variation dans le temps de cette balance, en fonction des hauts et des bas de la production locale.

Un résultat remarquable apparaît de ce tableau. Si cette balance commerciale est favorable dans les échanges avec la métropole, elle accuse, par contre, un déficit régulier avec l'étranger.

Peut-être pourrait-on constater que, dans l'ensemble, l'excédent de la balance commerciale des produits alimentaires est relativement faible et ne laisse qu'une marge réduite pour couvrir éventuellement les achats que la Tunisie effectue à l'étranger.

En effet, les tonnages que la Tunisie expédie sont nettement plus élevés que ceux des denrées importées. Nous retrouvons, au sein même des produits alimentaires, la disproportion, maintes fois décrite, qui existe entre le prix moyen de la tonne importée et le prix moyen de la tonne exportée (tableau III). Ce qui se conçoit aisément pour l'ensemble d'un commerce comportant, en particulier une extrême variété d'articles fabriqués et de biens d'équipement, n'apparaissait pas comme absolument évident dans le domaine, relativement réduit et que l'on pourrait croire homogène, des biens alimentaires.

TABLEAU II

Balance commerciale des produits alimentaires

ANNEE	Exportation - Importation (en millions de francs)			
	France	Union Française	Etranger	Ensemble
1949	—	—	—	7.241
1950	—	—	—	18.503
1951	3.330	824	1.627	879
1952	7.746	668	1.046	5.932
1953	10.629	1.181	2.254	9.556

TABLEAU III

Prix moyen de la tonne des produits alimentaires

ANNEES	Importations — 1 —	Exportations — 2 —	Rapport
			$\frac{1}{2}$
1949	73.400	35.100	2,09
1950	86.800	46.800	1,85
1951	94.500	55.200	1,71
1952	77.900	55.400	1,41
1953	90.300	51.300	1,76

La tonne « alimentaire » importée vaut de 1,5 à 2 fois plus que la tonne exportée. Les produits que la Tunisie achète à l'extérieur, des catégories 2 et 3 citées en tête de cette note, sont les produits chers, alors que nos denrées locales sont expédiées souvent à l'état brut ou insuffisamment élaboré.

Les tendances générales du commerce extérieur des produits agricoles

Pour apprécier le degré d'activité des transactions commerciales de la Tunisie avec les autres pays, on a utilisé, en général, la valeur et le tonnage des importations et des exportations.

Bien que très intéressants, ces renseignements ne représentent pas d'une manière satisfaisante les fluctuations des échanges avec l'extérieur.

La valeur totale est évidemment importante puisqu'elle fournit, pour une période déterminée, la balance commerciale, élément fondamental de la balance des comptes. Mais, pendant une crise, ou lorsque les prix subissent des changements très importants, il est bien évident que la variation de la valeur des échanges ne traduit plus exactement l'évolution réelle de l'activité commerciale. Le franc de 1953 n'a plus la même capacité d'achat que le franc de 1949.

Quant au tonnage, sa connaissance est essentielle

pour suivre le trafic des ports et le mouvement de la navigation, aux entrées et aux sorties, surtout dans la période d'après-guerre où une reprise s'est manifestée progressivement par suite de la reconstruction des installations. Mais le mouvement des marchandises « pondéreuses » (matériaux, minerais, bois, etc...) masque souvent celui des produits présentant une grande valeur sous un faible poids. Aussi, la seule considération des poids peut-elle conduire souvent à des conclusions erronées.

En conséquence, on a été amené à établir des indices dits « du volume » du commerce extérieur. La méthode consiste à calculer la valeur des importations et des exportations d'une année donnée, en appliquant aux quantités réellement échangées, non pas les prix unitaires effectivement pratiqués, mais les prix unitaires d'une année de base convenablement choisie (2).

La totalisation des valeurs fictives ainsi obtenues, comparée à la valeur totale réelle de l'année de base, permet d'apprécier les variations survenues dans le commerce, l'influence des changements de prix étant éliminée.

Les calculs ci-après (tableau IV) ont été étendus à l'ensemble des produits agricoles, mais les rubriques de denrées alimentaires intermédiaires permettent de suivre l'évolution des échanges.

(2) Voir la méthode de calcul de cet indice dans le Bulletin Economique et Social de la Tunisie, n° 17 (juin 1948).

TABLEAU IV
Indices du volume du commerce extérieur des produits de l'agriculture
(Base 100 année 1949)

Désignation	Proportion en % de la valeur totale en 1949	1949	1950	1951	1952	1953
1. — Importations						
Produits laitiers	1,6	100	153	178	172	207
Légumes et fruits	1,6	100	118	130	138	164
Produits tropicaux	4,0	100	80	155	81	81
Céréales (grains et far.)	1,6	100	14	78	201	49
Oléagineux à corps gras	0,5	100	209	307	165	354
Prod. des industries alim.	8,3	100	122	154	134	147
Boissons	0,8	100	95	170	136	117
Tabacs	1,2	100	94	93	87	99
Ensemble des produits de l'agriculture	20,5	100	112	149	128	133
2. — Exportations						
Eponges	1,2	100	63	80	91	98
Légumes et fruits	5,2	100	147	81	124	94
Céréales (grains et far.)	23,7	100	124	54	72	121
Oléagineux et corps gras	15,0	100	356	84	80	46
Alfa	5,3	100	99	120	63	46
Prod. des Industries alim.	3,8	100	92	124	120	122
Boissons	9,0	100	80	96	77	47
Ensemble des produits de l'agriculture	65,4	100	168	81	85	87

Quelles conclusions peut-on tirer de ce tableau IV, qui ne puissent être extraites du seul examen des statistiques élémentaires traditionnelles que l'on donne sur les tonnages et les valeurs ?

Sans entrer dans le détail des rubriques on peut voir, tout de suite, que les importations des produits agricoles croissent régulièrement d'année en année, et le fait est surtout sensible pour les produits laitiers.

L'accroissement constant de la population est, évidemment, la cause profonde qui, à l'exception de l'année 1950, tend à la baisse des exportations, dont le volume est également déterminé par un droit de préemption, de plus en plus large, de la population locale en fonction de l'amélioration des niveaux de vie.

Un essai de bilan

Pour en revenir au bilan commercial, il s'agit, en fait, de choisir une période de référence au cours de laquelle seront examinés les mouvements d'importations et d'exportations dont la balance déterminera le solde positif ou négatif, c'est-à-dire le gain ou la perte en produits alimentaires provenant du commerce extérieur. (Le solde sera favorable si l'importation l'emporte sur l'exportation, notion opposée évidemment à celle qui prévaut généralement en matière d'analyse du commerce extérieur, une balance commerciale étant favorable quand elle est déficitaire).

Le choix s'est porté sur la période 1949-1953 pour les raisons suivantes :

- cette période est la dernière période quinquennale connue ;
- elle coïncide avec la première tranche d'application du Plan d'Équipement ;
- l'année 1949 marque le retour à la liberté du marché et à la fin du rationnement pour la plupart des denrées.

Le deuxième point de l'étude consiste à ne retenir, dans la nomenclature douanière, que les seules marchandises alimentaires et à les grouper dans des rubriques relativement homogènes. C'est ainsi que douze rubriques ont été adoptées qui offrent la possibilité de contenir pratiquement toutes les denrées alimentaires faisant l'objet d'échanges extérieurs. Ces rubriques sont les suivantes :

- Céréales au total ;
- Céréales moins orge ;
- Légumes à cosses secs ;
- Pommes de terre ;
- Légumes frais (autres que pommes de terre) ;
- Fruits et conserves ;
- Produits laitiers (sauf beurre) ;
- Corps gras (avec beurre) ;
- Sucres et sucreries ;
- Produits animaux (y compris poissons) ;
- Vins ;
- Denrées coloniales.

Le troisième point de l'étude consiste, pour chacune de ces rubriques, à totaliser le montant global des importations au cours de la période quinquennale retenue ainsi que le montant des exportations, et d'en calculer la différence, c'est-à-dire le bilan.

De ce bilan quinquennal on déterminera, en le divisant par 5, un bilan annuel moyen qui ne représente pas autre chose que la quantité moyenne annuelle de chaque catégorie de marchandise venant s'ajouter ou se soustraire de la production locale, pour conduire à la consommation totale du pays.

Ce bilan annuel moyen est le suivant (tableau V) (le signe moins signifiant donc une sortie, le signe plus signifiant une entrée).

TABLEAU V

Bilan annuel moyen pour les principaux produits alimentaires regroupés

(quantités en quintaux)

Années 1949 à 1953	
Céréales au total	— 2.441.721
Céréales moins orge	— 1.345.213
Légumes à cosses secs	— 274.868
Pommes de terre	+ 163.812
Légumes frais (autres que pommes de terre)	— 27.495
Fruits et conserves	— 86.741
Produits laitiers (sauf beurre)	+ 31.338
Corps gras (avec beurre)	— 256.202
Sucres et sucreries	+ 495.108
Produits animaux (y compris poissons)	— 24.911
Vins	— 386.380
Denrées coloniales	+ 62.527

L'alimentation et les plans d'équipement

On sait que la portée des investissements et des efforts d'équipement réalisés en Afrique du Nord ne peut être appréciée qu'au regard des problèmes majeurs que pose la progression démographique rapide et importante que connaît le pays. Sur ce point, il semble bien que les investissements réalisés jusqu'à ce jour, et dont il n'est pas question de minimiser l'importance et la valeur, n'aient pas apporté de solution satisfaisante au déséquilibre : développement économique, progression démographique. Il semble même que ce déséquilibre se soit encore accentué au cours des dernières années. Il y a là un point capital qu'il importe de préciser rapidement pour chacun des trois pays, et dont il convient de tirer les conséquences.

La première tâche qui s'impose donc aux organismes qui sont chargés localement de l'exécution du deuxième plan de modernisation et d'équipement est d'approfondir l'étude des différents problèmes que, pour chacun de ces pays, soulève le développement rapide de sa population.

Il s'en dégage aussi la nécessité, pour ces organismes, de réserver, dans le cadre du deuxième plan, une très large part aux solutions susceptibles d'améliorer le niveau de vie des habitants.

En même temps qu'était souligné la nécessité de polariser tous les moyens disponibles sur des secteurs prioritaires, était également mis en évidence un impératif plus

large, débordant, dans une certaine mesure, le cadre proprement nord-africain. L'Afrique du Nord contribuant, dans une large proportion, à provoquer, directement ou indirectement, le déséquilibre commercial de la zone franc, apparaissait la préoccupation de remédier, tout au moins en partie, au déficit, soit par le développement des exportations des produits nécessaires à la Métropole et aux autres territoires d'Outre-Mer, soit par une intensification des fournitures à l'étranger.

Ces deux axes conduisaient tout logiquement à une directive apparemment simple mais difficile à mettre en œuvre d'une manière régulière : l'augmentation de la production et, en particulier, de la production agricole portant sur :

— les cultures vivrières, destinées à assurer la satisfaction des besoins locaux et, par là, à contribuer rapidement à une élévation nécessaire du niveau de vie des populations autochtones ;

— les cultures d'exportation, destinées à développer la part de ces pays dans les échanges avec la Métropole, les autres territoires d'Outre-Mer français et les pays étrangers. (C'est un élément essentiel pour l'accroissement du revenu national de ces pays, c'est-à-dire, pour l'amélioration

générale des conditions de vie et d'emploi des populations nord-africaines) ;

— les cultures industrielles, enfin, qui pourront servir de support à l'industrie locale nouvelle, génératrice de possibilités supplémentaires d'emploi.

Pour ce qui est des actions rendues nécessaires par le déséquilibre de la balance commerciale de la zone franc, il y a lieu de citer notamment l'intensification des productions de matières premières d'origine agricole, sous réserve que cette production puisse être réalisée à des prix comparables à ceux du marché mondial. Il s'agit ici, non seulement de produits que la Métropole doit importer jusqu'à ce jour en quantité importante, mais aussi de ceux qui sont susceptibles de trouver sur les marchés étrangers, et plus spécialement dans le cadre d'une communauté européenne, des possibilités nouvelles de débouchés, et des facilités accrues d'accès à ce marché (céréales, laines, cotons, textiles à fibres dures, succédanés de jute, graine de lin, arachides, ricin).

On voit combien, vu sous le seul angle du commerce extérieur, l'accroissement de la production agricole répond parfaitement aux impératifs du développement économique et social du pays.

Julès LEPIDI
 Chef du Service Tunisien
 des Statistiques.